



Dans sa prise de position du 06.09.2018, le Service cantonal de l'environnement a confirmé la nécessité d'assainir la zone polluée, au regard de la protection des sols. A la suite de ces travaux, le site sera totalement dépollué et l'inscription au cadastre des sites pollués sera radiée.

En résumé, la solution proposée par le Conseil communal est la suivante :

<b>1. Dépollution de la zone</b>	<b>CHF 590'000</b>
Subventions : - Fédérale	CHF 196'000
- Cantonale	<u>CHF 130'000</u>
A charge de la Commune	<u>CHF 264'000</u>

### **OBJET SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communal propose à l'Assemblée d'accepter l'assainissement du stand de tir à 300 mètres par la dépollution de la zone pour un montant devisé à **CHF 264'000.- TTC.**

*Rapport préparé par Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal en charge des dicastères des eaux, et approuvé par le Conseil communal en séance du 9 novembre 2021.*

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC**

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin  
Leuzinger